|  |  |
| --- | --- |
| République Française | Page 001 |
| Département du Nord |  Le Maire de Willems, |

**Commune de WILLEMS**

|  |
| --- |
| DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024011001Séance du 10/01/2024 |
|

|  |
| --- |
| Référence |
| **2024011001** |

|  |
| --- |
| Objet de la délibération |
| ELECTION D'UN ADJOINT SUITE A VACANCE DE POSTE SANS ELECTIONS COMPLEMENTAIRES |

|  |
| --- |
| Nombre de membres |
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 20 | 16 | 20 |

|  |
| --- |
| Date de la convocation |
| 04/01/2024 |

|  |
| --- |
| Date d’affichage |
| 04/01/2024 |

|  |
| --- |
| Vote |
| **A l'unanimité**Pour : 20Contre : 0Abstention : 0 |

Acte rendu exécutoire après dépôt en Le : 11/01/2024Et Publication ou notification du :11/01/2024 | L' an 2024 le 10 Janvier à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de notre Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DE RECEPTION DE LA MAIRIE sous la présidence de Thierry ROLLAND, Maire.**Présents** : Mmes : BONNEEL Audrey, CARPENTIER Florine, HARDY Nicole LEBRUN/BOCQUET Nathalie, MAEGHT Virginie, MM : DEFFONTAINE Bernard, DE LA BARRE DE NANTEUIL Christian, D’HULST Thierry, DUPAS Philippe, FAUCHILLE Patrice, FOUQUART Paul, JONVILLE Yves, LEPERS Jean-Pascal, LIEVAIN Michel, REFFAS Alain, ROLLAND Thierry. **Excusés** : PROUVEUR/LOZINGUEZ Aurore ayant donné procuration à LEPERS Jean-Pascal, POULAIN/DEFFRENNES Brigitte ayant donnée procuration à JONVILLE Yves, SELOSSE Olivier ayant donné procuration à ROLLAND Thierry, D’HULST Thierry ayant donné procuration à FLEUROUX/TORCK Stéphanie.**A été nommé(e) secrétaire** : LEBRUN/BOCQUET Nathalie**Objet de la délibération** : ELECTION D'UN ADJOINT SUITE A VACANCE DE POSTE SANS ELECTIONS COMPLEMENTAIRESSuite à la démission de Madame Marlène DEVIN de ses fonctions d'adjointe au Maire, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le remplacement de l'adjointe.Monsieur le Maire propose de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint, sans élections complémentaires, le Conseil Municipal bien qu'il soit incomplet comprend encore 2/3 de ses membres.Ce nouvel adjoint prendra ordre dans le tableau actuel après l'actuel 5ème adjoint qui deviendra lui même 4ème adjoint.Vu le code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2121-1, L 2122-4, L 2122-7, L 2122-8, L 2122-10 et L2122-15,Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020052402 en date du 24 mai 2020 fixant le nombre d'adjoint à cinq,Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020052403 en date du 24 mai 2020 constatant l'élection des adjoints au Maire.Vu la démission de Madame Marlène DEVIN adressée par courrier le 14 décembre 2023 à Monsieur le préfet et acceptée par arrêté préfectoral le 22 décembre.Considérant la vacance d'un poste d'adjoint au Maire,Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, le dernier alinéa de l'article L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales autorise qu'il soit procédé sans que le Conseil Municipal soit complet dès lors que le conseil le décide et que plus des 2/3 des sièges sont pourvus,Page 002Le Maire de Willems,Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,Après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :- décide, en application du dernier alinéa de l'article L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, de procéder sans élections complémentaires préalables à l'élection d'un adjoint au Maire dont le poste est devenu vacant,- décide que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le rang de 5ème adjoint.Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.Au registre sont les signatures.Pour copie conforme :En mairie, le 10/01/2024Le Maire, La secrétaire de séance,Thierry ROLLAND. LEBRUN/BOCQUET Nathalie |

|  |  |
| --- | --- |
| République Française | Page 003 |
| Département du nord |  Le Maire de Willems, |

**Commune de WILLEMS**

|  |
| --- |
| DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL 2024011002Séance du 10/01/2024 |
|

|  |
| --- |
| Référence |
| **2024011002** |

|  |
| --- |
| Objet de la délibération |
| ELECTION DU CINQUIEME ADJOINT |

|  |
| --- |
| Nombre de membres |
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 20 | 16 |  |

|  |
| --- |
| Date de la convocation |
| 04/01/2024 |

|  |
| --- |
| Date d’affichage |
| 04/01/2024 |

|  |
| --- |
| Vote |
| **Aux voix**Pour : 18Contre : 0Abstention : 0Nuls : 2 |

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture Le : 11/01/2024Et Publication ou notification du :11/01/2024 | L' an 2024 le 10 Janvier à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de notre Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DE RECEPTION DE LA MAIRIE sous la présidence de Thierry ROLLAND, Maire.**Présents** : Mmes : BONNEEL Audrey, CARPENTIER Florine, HARDY Nicole LEBRUN/BOCQUET Nathalie, MAEGHT Virginie, MM : DEFFONTAINE Bernard, DE LA BARRE DE NANTEUIL Christian, D’HULST Thierry, DUPAS Philippe, FAUCHILLE Patrice, FOUQUART Paul, JONVILLE Yves, LEPERS Jean-Pascal, LIEVAIN Michel, REFFAS Alain, ROLLAND Thierry. **Excusés** : PROUVEUR/LOZINGUEZ Aurore ayant donné procuration à LEPERS Jean-Pascal, POULAIN/DEFFRENNES Brigitte ayant donnée procuration à JONVILLE Yves, SELOSSE Olivier ayant donné procuration à ROLLAND Thierry, D’HULST Thierry ayant donné procuration à FLEUROUX/TORCK Stéphanie.**A été nommé(e) secrétaire** : LEBRUN/BOCQUET Nathalie**Objet de la délibération** : ELECTION DU CINQUIEME ADJOINTMonsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que Madame Marlène DEVIN, par un courrier adressé le 14 décembre 2023 à Monsieur le Préfet du Nord et accepté par arrêté préfectoral le 22 décembre, a souhaité se démettre de ses fonctions d'Adjoint au Maire.Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-2, L 2122-4, L-2122-7, L 2122-10 et L 2122-15,Vu la délibération n°2020052402 fixant à cinq le nombre d'adjoints au Maire, Vu la délibération n°2020052403 relative à l'élection des adjoints au Maire,Vu l'arrêté municipal n°AR 2020-0119 donnant délégation de fonction et de signature du Maire aux Adjoints,Après en avoir délibéré, - Décide que l'adjoint à désigner occupera le poste de sixième rang, cinquième adjoint. Ce nouvel adjoint prendra ordre dans le tableau actuel après l'actuel 5ème adjoint qui deviendra lui même 4ème adjoint.Procède à la désignation du cinquième adjoint au Maire au scrutin secret à la majorité absolue :Considérant qu'un adjoint démissionnaire ne peut être remplacé que par un candidat du même sexe de manière à garantir le maintien de la parité parmi les adjoints au maire, les candidats doivent être des femmes. Ci-dessous les résultats du premier tour :Sont candidates : Mme BONNEEL Audrey et Mme FLEUROUX/TORCK StéphaniePage 004 Le Maire de Willems,Nombre de votants : 20Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 20Nombre de bulletins blancs et nuls : 2Nombre de suffrages exprimés : 18Majorité absolue : 10Résultat du premier tour : Madame BONNEEL Audrey a obtenu 13 voix,Madame FLEUROUX/TORCK Stéphanie a obtenu 5 voixMadame BONNEEL Audrey est désignée en qualité de cinquième adjointe au Maire de WILLEMS.Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.Au registre sont les signatures.Pour copie conforme :En mairie, le 10/01/2024Le Maire, La secrétaire de séance,Thierry ROLLAND. LEBRUN/BOCQUET Nathalie |